

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

### **2018/64 - REMISE GRACIEUSE DE CRÉANCE**

Monsieur Zacharia BOUCHART a été recruté par la Commune associée de Lomme en qualité d'apprenti au service Espaces Verts le 5 septembre 2016. Déstabilisé par son environnement familial, Monsieur BOUCHART a rompu son contrat d'apprentissage le 24 avril 2017.

Il en est résulté un trop perçu de 569,71 €.

Au regard de ses difficultés financières, Madame ZEGGAYE-BOUCHART Muriel, sa grand-mère et tutrice sollicite la remise gracieuse de cette somme

Aussi, compte tenu de ces éléments, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER** une remise gracieuse totale pour le titre 30136 du 31 décembre d'un montant de 569.71 € émis à l'encontre de Monsieur Zacharia BOUCHART
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à émettre un titre d'annulation sur l'opération 698 Lomme paie ressources et moyens - article 6745 - fonction 020 - chapitre 67 - service : NCG

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVART (pouvoir) - M.CAUX (pouvoir)

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme